

Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-764
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE
DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 2022-06-148 à la séance du 6 juin 2022, du projet de Règlement numéro R2022-764 modifiant le Règlement de zonage de la ville de 2006-543, tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2022 à compter de 19 h 00 à la salle PEC du Centre récréatif Desjardins ce, en conformité de la Loi ;

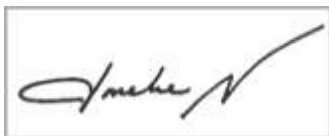
QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente et de mettre à jour les normes spéciales concernant les anciens lieux d'enfouissement sanitaire, les anciens dépotoirs et les anciens dépôts en tranchée qui ont été identifiées dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la ville de Bonaventure aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la ville de Bonaventure à l'adresse suivante villebonaventure.ca Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante mairie@villebonaventure.ca ou par courrier à la ville à l'adresse postale suivante : 127, avenue de Louisbourg, G0C 1E0

QU'au cours de cette assemblée publique le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil), expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet et aura lieu le 4 juillet 2022 à compter de 19 h 00 à la salle PEC du Centre récréatif Desjardins situé au 119, rue de Boishébert;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Bonaventure, ce 8 juin 2022.



Amélie Nadeau, Directrice générale adjointe et greffière